

DANS CE  
NUMÉRO :

RECOURS 2

ONP 2

EQUIPES DE  
RENFORT 3

IMPOSTURE  
SOCIALE 3

Toutes les  
coordonnées 4

Bulletin  
d'adhésion 4

DATES A  
RETENIR

CTL  
17 AVRIL

Tout le calendrier  
national sur le site :

[www.financespubliques.cgt.fr](http://www.financespubliques.cgt.fr)



web

*La journée d'action des agents des Finances du 20 mars 2014 a été une grande réussite. Des milliers d'agents étaient en grève. Ils ont manifesté, aux côtés d'agents retraités, à Paris et en région avant de se rassembler devant leur direction.*

A Paris, ils ont défilé de Nation à Bercy pour clamer sous les fenêtres des ministres leur colère et leurs revendications. Les organisations syndicales ont été reçues, à leur demande, par Pierre Moscovici. Le Ministre a été forcé de reconnaître la forte mobilisation des personnels mais, encore une fois, a refusé de répondre à leur légitimes revendications.

Sa seule réponse fût de rappeler son seul objectif de recherche effrénée de 50 milliards d'économies à réaliser en trois ans. Cela se traduit par l'inscription des ministères économiques et financiers au cœur de la réduction violente de la dépense publique.

Concrètement, cela implique la mise en œuvre des plans stratégiques et plan d'action pour détruire l'emploi public et amoindrir les moyens d'intervention de nos ministères. Pour les citoyens, ce sera moins de protection économique, moins de lutte contre les fraudes, moins de contrôle des fonds publics... Quant aux agents, déjà pressurés par les suppressions d'emplois, ils n'auront droit

qu'à moins de salaire, moins de promotions, moins de mutations, des conditions de vie au travail toujours plus difficiles...

Mais, très « généreusement », le Ministre est prêt à abonder de quelques euros supplémentaires la prime de mobilité et à veiller à ce qu'il n'y ait pas trop de mobilité géographique imposée... Et il croit que nous devrions lui dire merci !?!

**NON ! La seule réponse est la lutte ! La fédération des Finances CGT invite donc tous les personnels des Finances à se réunir et débattre pour élargir les mobilisations. D'ores et déjà, les intersyndicales directionnelles envisagent une nouvelle journée d'action vers la mi-mai.**



D'ici là, notre fédération appelle les actifs et les retraités à participer massivement aux initiatives déjà annoncées pour faire entendre leur voix :

- le 4 avril 2014 à l'appel de la Confédération européenne des syndicats,
- le 1er mai 2014 à la journée internationale des travailleurs.

## ENTRETIEN, RECOURS HIERARCHIQUE, CAPL...

Vous êtes nombreux à nous solliciter pour contester votre compte rendu d'entretien professionnel. La CGT et ses militant-es sont à votre disposition pour vous accompagner dans la rédaction de vos observations sur votre fiche d'évaluation, mais aussi dans la rédaction du recours hiérarchique et devant la CAP locale.

### Rappel des étapes

- 1/ A l'issue de l'entretien, l'évaluateur doit indiquer clairement la proposition de réduction/majoration.
- 2/ Le compte rendu doit être remis à l'agent dans les 8 jours qui suivent l'entretien. Doivent figurer tous les éléments de l'évaluation concernant l'année écoulée et les objectifs pour l'année à venir. L'évaluateur doit mentionner sa proposition de réduction- majoration.
- 3/ Dans le cadre « expression de l'agent » - 3000 caractères - ce dernier peut indiquer ses remarques sur les propositions de l'évaluateur et les objectifs assignés. Ces remarques pourront servir dans la procédure d'appel. *Attention à la rédaction, préférez la neutralité au pamphlet !*
- 4/ Le compte rendu est ensuite transmis et visé - voire modifié - par l'autorité hiérarchique qui le renvoie via EDEN dans les 15 jours à l'agent.
- 5/ L'agent n'a que 8 jours pour relire et signer via EDEN-RH le CREP validé par l'autorité hiérarchique et faire appel à un militant CGT pour l'aider à décrypter.
- 6/ Mais il dispose de 15 jours après avoir pris connaissance (signature) du CREP pour déposer un recours auprès de l'autorité hiérarchique, sur papier libre. Ce recours auprès de l'autorité hiérarchique est obligatoire pour saisir la CAP locale compétente. (Modèle en téléchargement ci-contre). Seuls les éléments qui seront soulevés à ce stade pourront être examinés en CAP ; donc, demandez conseil avant que d'adresser votre recours auprès de l'autorité hiérarchique. Le recours est adressé par l'agent, via le chef de service, à l'autorité hiérarchique. Tout peut être contesté sauf les objectifs pour l'année suivante.
- 7/ L'autorité hiérarchique dispose de 15 jours pour répondre à l'agent qui a lui 30 jours pour porter son recours devant la CAP locale.

Si l'agent n'obtient pas de satisfaction sur l'ensemble des éléments évoqués dans son recours hiérarchique, un recours devant la CAPL doit être formulé sur l'imprimé « 100 », dans les 30 jours à compter de la date de notification de la réponse de l'autorité hiérarchique.

[N'hésitez pas à nous contacter !](#)

## LA GABEGIE DE L'O.N.P.

La nouvelle est tombée le 10 mars dernier : Le projet d'Opérateur National de la Paye (O.N.P.) service à compétence nationale qui devait à terme gérer la paye de 2,5 millions de fonctionnaires est purement et simplement abandonné.

Ce sont entre 235 et 290 millions qui avait déjà été investis sur ce projet pharaonique. A l'heure où on explique aux fonctionnaires que les caisses sont vides et qu'ils devront subir une énième année de gel de leur rémunération, ce gâchis a de quoi révolter.

Au delà de ces considérations budgétaires, ce sont également 215 agents déjà affectés sur cette structure pour lesquels il faudra assurer la réaffectation.

Quand aux suppressions d'emplois prononcées dans certains services RH locaux en anticipation de cette mise en place, il est fort probable qu'elles passent elles aussi par pertes et profits ....

## NON À L'ARBITRAIRE DES AFFECTATIONS EN ÉQUIPE DE RENFORT!

Lors du groupe de travail du 10 mars, la Direction générale a maintenu son projet de mutation des équipes de renfort - EDR (fusion des EDRA et des EMR) qui est contraire à toutes les règles d'affectation en cours d'élaboration pour le mouvement fusionné au 1er septembre 2015. Les collègues actuellement sur ces postes, seraient intégrés à cette nouvelle équipe de renfort, mais sans aucune garantie d'un maintien sur leur RAN ou Zone géographique d'affectation s'ils faisaient le vœu de quitter l'EDR.

Les nouvelles affectations sur l'EDR se feront après détermination des postes vacants (évalués par le directeur en décembre N-1) en amont de la CAP nationale :

- Les agents volontaires feront acte de candidature auprès de la direction locale et seront choisis au profil, selon leurs compétences au regard des emplois disponibles ;
- Les agents retenus verront donc leur affectation nationale transformée en une affectation " direction - sans résidence - EDR" après information des représentants nationaux en CAPN ;
- Si nécessaire, les vacances d'emplois résiduelles, suite à ces mouvements locaux, seront proposées au mouvement national aux agents selon les critères définis et la règle de l'ancienneté administrative.

Les collègues des équipes de renfort se prononcent contre les postes à profil et l'arbitraire du directeur local pour les mutations des équipes de renfort.

Ils revendiquent des règles nationales et locales identiques pour tous : la possibilité de faire plusieurs vœux dans l'ordre de leur choix et une demande pour un poste en EDR avec un classement à l'ancienneté administrative comme suit :

- Une demande de mutation nationale sur la mission/structure EDR examinée en CAPN !
- Une affectation en CAP locale sur une zone géographique départementale ou infra-départementale et/ou sur une spécialisation, qui auront été définies en CTL ;

Ils revendiquent un régime indemnitaire et des modalités de remboursement de leur frais de déplacement qui tiennent compte de leur doctrine d'emploi et des contraintes particulières liées à leur mission et sans perte par rapport à l'existant.

## EXTRÊME DROITE : L'IMPOSTURE SOCIALE

L'extrême droite prospère sur le terrain de la désespérance sociale et des promesses non tenues. Sa progression n'est pourtant pas inéluctable. Il est de la responsabilité du syndicalisme de mettre les salariés en garde contre l'imposture sociale du FN. Il est de la responsabilité du syndicalisme de combattre la stratégie de ceux qui cultivent le rejet de l'autre et la division des salariés, pour mieux cacher leur incapacité à tracer des perspectives d'avenir et de justice sociale. La CGT, FSU et Solidaires ont lancé une campagne commune pour combattre les idées d'extrême droite.

Le 3 avril 2014 sort en librairie le livre [\*En finir avec les idées fausses propagées par l'extrême droite\*](#), de Pierre-Yves Bulteau. Il répond à 73 idées reçues diffusées par l'extrême droite et se veut un antidote indispensable à ses discours. Il invite à refuser la tentation autoritaire, le « chacun chez soi », pour construire une société d'égalité, de liberté et de fraternité pour tous. L'auteur a bénéficié du concours des syndicats : CGT, FSU et Solidaires, et d'associations : FIDL, MRAP, JOC, UNEF, UNL





[cgt.dr59@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.dr59@dgfip.finances.gouv.fr)

**CGT Finances Publiques Nord**

Cité Administrative, porte 405,  
175 rue Gustave Delory BP 90029  
59018 Lille cedex  
03 20 95 63 75

**Secrétaire départemental : Laurent PERIN**

**CGT Finances Publiques Lille et environs**

82 Av Kennedy, 59033 Lille cedex  
03 20 62 42 84

**Secrétaires Lille et environs :  
Annick VIDAL et Yannick MASSIET**

**CGT Finances Publiques Valenciennes**

rue Raoul Follereau 59300 Valenciennes  
03 27 14 66 56

**Secrétaire Valenciennes : Christine BASSEUX**

**Retrouvez tous les militants, tous les élus de la CGT  
Finances Publiques sur le site internet :**

<http://cgt.dr59.free.fr>



## Bulletin d'adhésion

Pour un syndicalisme de conquêtes sociales

Pour un syndicalisme de conquêtes sociales

**SECTION :**

Actif  Stagiaire  Retraité

**Je souhaite m'abonner à :**

la Nouvelle Vie Ouvrière

**Facultatif > Pour les agents A et A+**

Adhésion à l'UGICT (secteur Cadres & Techniciens)

OUI  NON

L'adhésion à l'Ugict n'entraîne pas de cotisation supplémentaire.

La revue « Option » est adressée à chaque adhérent à l'UGICT.

**RESERVE À LA SECTION**

Saisie CoGiTiel par la section

le: .. / .. / .....

Date de réception au bureau national,

le: .. / .. / .....

**NOM :** .....

**Prénom :** .....

**Date de naissance :** .. / .. / .....

**Catégorie :** ..... **Grade :** ..... **Echelon :** .....

**Filière fiscale**  **Filière publique**

**Adresse administrative :** .....

**Adresse pour l'envoi de la presse :**

Adresse administrative  Adresse personnelle (préciser) :

**Tél. :** .....

**Mel :** .....

**Date :** .. / .. / ..... **Signature :**